

Image not found or type unknown



Litige intrum justicia - neuf telecom

Par **nighty1980**, le **29/08/2008** à **12:02**

Bonjour,

je reçois depuis quelques temps des relances de mon ex FAI Neuf telecom par l'intermediaire de INTRUM Justicia sur ma boite email :

Madame, Monsieur

Vous n'avez pas donné suite à notre précédente relance.

Nous vous rappelons que vous devez à la Société NEUF CEGETEL la somme de :

158,00 Euros

SIMPLIFIEZ vous la vie en cliquant sur www.intrum.fr, puis espace débiteur pour régler IMMEDIATEMENT le solde dû par carte bancaire, la transaction est sécurisée. (référence demandée : 808xxxxxxxx)

A défaut, merci d'envoyer cette somme par chèque, virement ou mandat à l'ordre de INTRUM JUSTITIA, Service Paiements, 69362 LYON Cedex 07 sans omettre de mentionner la référence 808xxxxxxxx

Comme annoncé, sans règlement de votre part, nous serons contraints d'engager la procédure judiciaire à votre encontre.

*INTRUM JUSTITIA SAS
Département Recouvrement Amiable
Tel : 0 826 27 27 26 (0.15 Eur/min).*

PS : Si vous avez répondu à notre premier courrier électronique merci de ne pas tenir compte de ce mail.

*INTRUM JUSTITIA SAS
Capital : 1 500 000 Euros
RCS B 322 760 497*

Alors voilà j'ai déménagé il y a deux ans maintenant et j'avais rendu le modem, tout payé résilié et envoyé par recommandés.

Il me relance maintenant sur mon tel mobile via un SMS :

Merci de nous contacter au 0826272726 (15c/min) afin de régulariser votre situation

Je commence à m'énerver car non seulement il me réclame de l'argent que je ne leur doit pas mais en plus je dois payer pour les appeler ? ils ont mon numéro mais ils m'envoient un SMS ? C'est quoi ce bordel ? C'est quoi cette société ? De quel droit peut elle récupérer des données personnelles et pire j'ai vu des consommateurs qui ont été prélevés de somme due sans autorisation. Mais où va-t-on ?

Et surtout que dois-je faire, hors de question qu'il me prennent quoi que ce soit.

Par supervise, le 29/08/2008 à 12:13

BONJOUR

alors dans le désordre :

c'est une société de recouvrement

ils ont vos coordonnées car vous les aviez données à 9

ils vous envoient des emails et des sms en traitement automatique, personne n'agit sur votre dossier, juste un ordinateur.

que faire :

avez vous conservé les documents liés à votre résiliation ?

si oui, envoyez les leur par LRAR en leur faisant sommation de cesser les relances (idem à 9)

si non, faites juste la LRAR (à intrum et à 9) les mettant en demeure de cesser toute relance, sous peine de dépôt de plainte, sauf pour eux de justifier le bien fondé de la créance dont ils font état.

ne répondez pas au téléphone, notez le contenu des SMS et gardez les emails. n'y répondez même pas.

S'ils insistent, ces pièces vous serviront lors du dépôt de plainte.

Bien cordialement.

Par **nighty1980**, le **29/08/2008 à 12:23**

Merci de votre réponse si rapide !!!!

je viens d'envoyer un email à mes banques pour interdire un prélèvement non autorisé de la part de neuf et de Intrum.

je conserve tous les messages qu'ils m'envoient. Mais sincèrement perdre 2 heures de ma vie à réunir les papiers et renvoyer des LRAR (qui ne sont pas gratuites) en faisant 3 heures de queue à la poste, j'ai vraiment des réticences.

il faut que je vérifie si j'ai gardé tous les accusés de réception mais dans un déménagement il y a pas mal de choses qui s'égarent ...

J'ai entendu dire qu'il est question de pouvoir faire une action en justice groupée. La loi n'est peut être pas encore passée mais vu le nombre de consommateurs qui semblent être harcelés par cette société, c'est peut-être une bonne claque à leur donner.

Par **superve**, le **29/08/2008 à 12:27**

rebonjour

l'envoi de LRAR est la meilleure méthode pour faire cesser ces relances.

Si vous voulez perdre des mois voire des années dans une action groupée au lieu d'un quart d'heure pour l'envoi de deux LRAR, a vous de voir. Vous pouvez tenter la mise en demeure par email avec AR mais cela n'aura pas la même portée auprès d'intrum et je suis pas sûr

que les emails des service client de FAI soient publiés.

Intrum est la 1ere boîte de recouvrement en France, ils ont plus de la moitié du marché, ils bossent pour tous les FAI et les opérateurs... sur le nombre, il est normal que subsistent quelques erreurs.

Ensuite, si vous voulez lancer une action, voyez cela avec une association de consommateurs.

Bonne journée. N'hésitez pas.

Bien cordialement.

Par **woodychat**, le **23/09/2008 à 20:05**

hello,

C'est la même chose pour moi.

Sauf que le hic: ils me demandent de payer pour un forfait (qui a été résilié il ya un an soit dis en passant) au nom de : quelqu'un de ma famille qui n'habite pas avec moi !!!

je les ai appelé en leur demandant de cesser de m'appeler car je n'avais rien à voir avec eux.

L'homme au téléphone a vite monté d'un ton et sur un " vous abusez!!!" me raccroche au nez.

Il avait appelé en inconnu en plus

Je rappelle un numéro que j'avais reçu en sms pour réexpliquer que je n'avais jamais personnellement souscrit de contrat avec eux , la dame au tel de me répondre :

Vous êtes de sa famille alors on a le droit légal de vous appeler, je ne rayerai pas votre numéro de ma liste, vous n'avez qu'à me donner le numéro de la personne concerné.

J'ai beau expliquer celle ci me raccroche au nez.

bilan: je vais déposer une plainte et surtout quand je vais me brancher internet chez moi je vais surtout pas au grand jamais aller chez NEUF.

Par **heymilee**, le **16/03/2010 à 10:54**

bonjour, vos messages datent de deux ans déjà mais on ne sait jamais... j'ai aujourd'hui à faire à intrum justicia. grâce à Neuf, en effet j'ai résilié en décembre 2009, pas de soucis j'ai tout renvoyé, fais les papiers nécessaires. Début janvier je reçois une lettre comme quoi je vais être débitée de 36 euros pour frais de résiliation, bon ok à la limite. Mais ils ne m'ont pas débité ! ce qui fait qu'ils disent que JE n'ai pas payé leur frais et dois donc payer plus ! si j'ai résilié c'est justement parce que je n'avais plus les moyens alors payer encore plus c'est pas possible dans ma situation. ma mère me conseille de laisser courir, je ne sais pas trop quoi penser de cette affaire.

Par **catherine coulonnier**, le **29/04/2010 à 13:44**

bloquez toute autorisation de prélèvement à votre banque . Si vous recevez un courrier d huissier ,faites verifier l existence et la compétence de la "société " par unhuissier de votre secteur de résidence.ATTENTION seul un huissier désigné compétent sur votre commune est autorisé à intervenir. De toute façon seul un jugement de tribunal certifié authentique a une valeur de faire payer,bien que vous etes autorisés à présenté GRATUITEMENT une opposition de payer auprès duntribuna lde grande instance rattaché à votre domicile.Passé 2 ans après la date théorique de fin de contrat plus aucune somme n est exigible .NE VOUS LAISSEZ PAS INTIMIDER une menace de plainte pour escroquerie , faux et usag ede faux calme !!!!!!!!!!!!!!!bon courage NE LACHEZ PAS catherine coulonnier

Par **heymilee**, le **29/04/2010 à 15:33**

merci, depuis j'ai écrit a neuf en recommandé pour leur expliquer et leur dire que je ne paierai pas intrum justicia car c'est eux qui ont fait l'erreur de ne pas me débiter. apparemment ça a fonctionné puisqu'ils ne me donnent plus de nouvelles. j'ai bien dit neuf que j'allais bientôt reprendre une offre internet mais ça ne sera pas chez eux ! j'ai jamais eu de problemes de connexions ni rien mais pour le coup réclamer des sous ça non!

Par **catherine coulonnier**, le **04/05/2010 à 13:37**

pour ajouter une astuce pour se défendre :si vous recçez un coourrier d ' un " huissier de justice " vérifier que cet huissier existe bien par le biais de l ' annuaire officiel de la chambre des huissiers de france (site gratuit) puis vérifier ,si cet huissier existe , la compétence de cette étude sur votre commune . De toute façon en cas de doute un simple conseil emis par un huissier autorisé sur votre commune est la meilleure solution . Par cette action , INTRUM JUSTICIA pourra etre attaqué par l ordre des huissiers de france ainsi que par les orгнаismes de recouvrement qui travaillent en toute légalité . Cette démarche ne vous coute rien meme pas un courrier AR bon courage à tous nous ne cederons pas PERSONNE NE DOIT CEDER

Par **bertrand**, le **22/01/2012 à 14:06**

bonjour; voila intrum justitia me demande une somme de 160 euro san motif en me disan juste cette societer vous demande de payer il me reste quelque jour aven qu'il n'engage des procedure judiciaire que doije fair
svp je sui en panique conseillier moi SVP
merci d'avence de votre reponce

Par **pat76**, le **22/01/2012 à 16:00**

Bonjour Bertrand

Je suppose que vous avez reçu de Intrum Justicia une lettre simple vous demandant de payer

une dette éventuelle que vous auriez avec une société.

Au visa de la somme réclamée, je serai surpris qu'il y ait une action en justice.

De quand date la facture de la somme réclamée et elle concerne qu'elle genre de créancier (opérateur téléphonique, ou autres)?

Vous avez reçu une lettre simple, vous ne répondez même pas et vous ne versez pas un seul centime d'euro.

Il n'y aura pas de saisie sur votre compte bancaire, ou sur votre salaire sans titre exécutoire émis par un juge. Pour en obtenir un le créancier devra soit déposer une requête en injonction de payer ou vous assigner en justice devant la juridiction compétente (au vis à de la somme ce sera le Juge de Proximité).

Il n'y aura pas de saisie de vos meubles la somme au principal étant de 160 euros et une saisie de meubles ne pouvant être faite si la somme au principal est inférieure à 535 euros.

Donc, ne gaspiller pas votre temps à répondre et ne faites pas de frais en timbre.

Indiquez simplement au forum de quand date votre éventuelle dette et quel genre de créancier est concerné. Cela nous permettra de savoir si cette dette est prescrite (ou forclosée si y s'agit d'un crédit).

Par **dani85**, le **18/08/2012 à 12:12**

Bonjour, je me permet d'intervenir ici, car j'ai une affaire en cours avec LeNeuf et Intrum Justitia.

En Février 2012, je change d'opérateur et passe chez orange. Orange me dit qu'il s'occupe de tout concernant la résiliation chez SFR/LeNeuf.

Je suis méfiant, j'ai tout de suite bloqué les prélèvements automatique du Neuf.

Début juillet, je reçois enfin un courrier pour restituer le modem.

Aujourd'hui, je reçois une lettre simple de Intrum Justitia pour payer 117.45€ .

Je ne pense pas devoir payer ça mais je n'ai pas envie non plus de partir dans des procès ou je ne sais quoi.

Sur la lettre est indiqué "j'attire votre attention sur l'importance d'une régularisation rapide. A défaut, votre ligne sera définitivement résiliée"

Que veux dire cette phrase? Si je ne paye pas, la ligne sera résiliée? Mais elle est déjà résiliée puisque plus de modem, et plus chez SFR/le9. Si je ne paye pas, peut il y avoir des suites juridiques?

Merci pour votre aide

Par **Cara18**, le **27/09/2014 à 22:18**

Il m'est arrivé la même chose : résiliation par LRAR 20 juin, envoi du matériel 24 juin, accuse de réception de SFR pour le matériel 26 juin.. Après un long moment réception d'une facture

avec les frais de résiliation que je règle.

Puis réception d'un courrier de sfr pour payer 50 euro de restitution de matériel. Explications par tel a sfr .

Un correspondant me dit enlever les 50 euro. Une nouvelle facture arrive du reliquat de consommation sans les 50 euro. Je pense que tout est ok , nous sommes le 15 septembre. Mais non, le 27 septembre courrier mail de intrum justifia qui me réclame les 50 euro. Je pense à une arnaque.

Par **pat76**, le **01/10/2014** à **20:05**

Bonjour

Ne tenez aucun compte du mail et surtout ne répondez en aucune manière à Intrum Justicia.

Par **Lorette1508**, le **03/10/2014** à **13:58**

Bonjour, comme la plupart des personnes ici je suis un peu dans le même cas. J'ai résilié mon abonnement mobile Sfr pour aller chez orange . Orange me dit que j'ai 90€ à payer de ma "poche" a Sfr hors je reçois une facture Sfr de 287,71€ évidemment je n'ai pas payé j'ai eu des relances par mails et une lettre de intrum justifia mais je n'ai pas donné suite ni payé car je leur dois pas cette somme pour moi.

De plus j'ai reçu appel sur mon téléphone fixe du 0761867870 sans laisser de message et d'un autre numéro 0826272726 me disant de rappeler pour régler une affaire avec un numéro de dossier. Évidemment je n'ai pas rappelé car je ne sais pas qui sait.

Est-ce que ça peut aller plus loin ?

Par **pat76**, le **17/10/2014** à **14:43**

Bonjour Lorette

Pourquoi vous faire inutilement du souci. Il n'y aura pas de procédure en justice d'engagée pour une somme inférieure à 300 euros et l'opérateur devra prouver que vous lui devez cette somme de 287,71. En ce qui concerne Intrum Justicia, oubliez son existence et ne prenez pas la peine de lui répondre.

Par **Rikki123**, le **24/10/2016** à **21:45**

Bjr j'ai moi-même reçu un courrier hier demande de conciliation message n° 609 7103831 écris merci de nous contacter de toute urgence pour affaire vous concernant au 0472801669 que dois-je faire car je sens que c'est une arnaque

Par **Visiteur**, le **24/10/2016** à **22:24**

Bonsoir Rikki,

Ne répondez rien.

Quelle somme vous est réclamée ?

Par **Rikki123**, le **24/10/2016** à **22:47**

Rien encore pour l'instant mais je sais que je ne répondrai pas car je vous tout de suite que ses une arnaque puisse qu'il n'y a pas de non de société ni de nom de directeur juste deux phrases et deux numéros ça me paraît étrange déjà

Par **Visiteur**, le **24/10/2016** à **23:20**

Cette boîte se charge de récupérer des sommes dues à des opérateurs télécoms et est rémunérée pour cela.

Les moyens qu'elle emploie sont contestables. Même un huissier ne pourrait agir sans titre exécutoire.

Par **Rikki123**, le **24/10/2016** à **23:25**

Merci du fond du cœur de m'avoir conseillé je ne prendrai pas compte de ce courrier désormais même des autres futures car ses de l'arnaque pure merci je me sens soulagé

Par **Tisuisse**, le **25/10/2016** à **11:55**

Bonjour,

En en-tête de ce forum "droit de la consommation", il y a un dossier complet concernant les "offices de recouvrement" dont Int. Just. fait partie. Lisez ce dossier, vous saurez quelles sont leurs méthodes plus ou moins légales pour faire craquer le client, la limite de leur action, de leurs pouvoirs (proche du zéro), ce que vous devez faire et, surtout, ne pas faire.

Bonne lecture.

Par **Rikki123**, le **09/11/2016** à **00:45**

Bonjour,

Je viens de recevoir une deuxième fois une relance de intrum justitia d'outre-mer telecom, me demandant de régler la somme intégrale de 1.306,92 €, pratiquement ma paie du mois, dans un délai de 4 jours, sous peine de poursuites judiciaires via huissier de justice. Moi, je ne comprends plus rien, j'ai besoin de conseils.

Merci.